

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY**

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2020

N° 2020-081

**Urbanisme – Délibération de principe – Mise en révision
du Plan Local d’Urbanisme de la Commune de Saint-Ay
– Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 24 septembre 2020, s’est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT,
Serge LEBRUN, Valérie LABOUACHRA, Carl LEQUERTIER, Jean-Marc MASSE,
Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Adeline BOIZARD, Isabelle BRIARD,
Bruno GUITTARD, Florence MARQUES DA SILVA, Sylvie CLERC, Éric DODET,
Nicole BRUANDET, Raymond DOUARE, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET.

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

Excusées :

Vanessa RICHARD, Christiane BRESSION, Marie-Anne TODESCHINI.

Pouvoirs :

Vanessa RICHARD à Nicole BRUANDET, Marie-Anne TODESCHINI à Pascal FOULON, Christiane BRESSION à Adeline BOIZARD.

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE-BOUGARD.



Monsieur le Maire rappelle que les mesures gouvernementales tendent de plus en plus à densifier le centre-ville, afin d'économiser les terres agricoles (circulaire artificialisation nette zéro)

Considérant le fait que le Plan Local d'Urbanisme de la Commune, approuvé par délibération n°2020_013 en date du 03 Février 2020 ne permet pas cette densification.

Il est en effet relevé, au fil de l'instruction des actes de droit du sol, divers points d'amélioration à apporter. C'est pourquoi il apparaît urgent de mettre en révision le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Ay.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Acter le principe d'une mise en révision du Plan Local d'Urbanisme
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint compétent à signer tout acte afférent.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **29 SEP. 2020**

Le Maire,

Frédéric CUILLERIER



Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.